



Atlas  
Contrôle .

## Rapport de contrôle d'une installation électrique

### Basse Tension

Rapport N° 74.655

Original

B  
E  
LAC  
663 - INSP

## Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: Rue de la Philanthropie 15 1000 Bruxelles Belgique

Boîte: 2 éme étages

ⓘ Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:  
30/05/2025

⌚ Prochaine visite avant le:  
30/05/2050

👤 Agent-visiteur:  
Youssef Mamoun

## CONCLUSION : CONFORME

### Identification des tiers

#### Donneur d'ordre

Nom [REDACTED]

Adresse Rue de la Philanthropie 15, 1000 Bruxelles, Belgique

#### Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom [REDACTED]

Adresse Rue de la Philanthropie 15 1000 Bruxelles Belgique

#### Installateur

Nom [REDACTED]

TVA [REDACTED]

### Identification de l'installation électrique

Adresse	Rue de la Philanthropie 15 1000 Bruxelles Belgique
Code EAN	
Numéro de compteur	34895030
GRD	Sibelga
Type de locaux	Appartement 2 éme étages

#### Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Atlas  
Contrôle .

## Rapport de contrôle d'une installation électrique

### Basse Tension

Rapport N° 74.655

Original

B  
E  
LAC  
663 - INSP

## Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2023 et après le 01/06/2020

## Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Sibelga
Numéro de compteur	34895030
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 2X6
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	32A 2P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre ( $\Omega$ )	28
Description de l'installation	Voir schéma

Tableau(x) électrique(s)



## Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-006/5128060

Schémas/plans	OK
Liaisons équipotentielles	OK
Test BP du DDR	OK
$\Delta In$	OK
Contrôle de l'état	OK
Résistance de terre ( $\Omega$ )	28
Isolation ( $M\Omega$ )	>5
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK

## Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	OK
---------------	----



## Infractions

Néant

## Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.	RDE5
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15



## Conclusion du contrôle

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et très basse tension.

Si d'application, Atlas Contrôle certifie que l'agent-visiteur a scellé le dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique.

Si d'application, les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années suivant le contrôle.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur

## Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Atlas  
Contrôle.

## Rapport de contrôle d'une installation électrique

### Basse Tension

Rapport N° 74.655

Original

BEB  
LAC  
663 - INSP

## Annexes

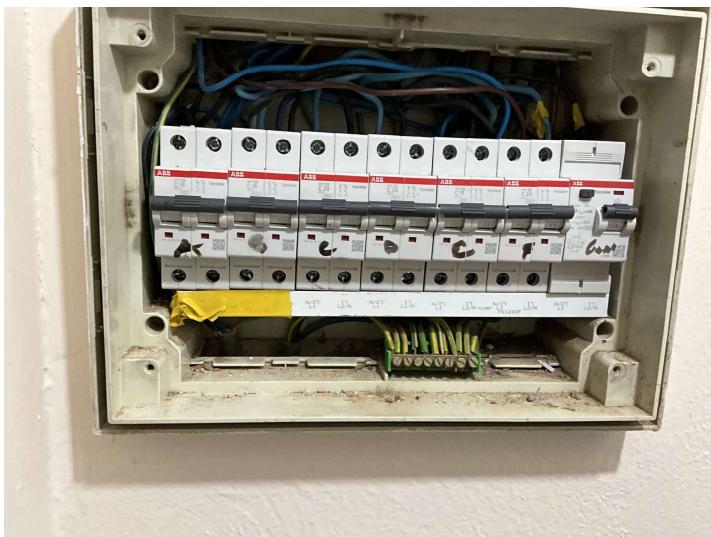


Tableau 1